

N° 246 DÉCEMBRE 2017

SOMMAIRE

P. 2 à 6 RAPPORT D'ACTIVITÉ
 P. 7 CONTRIBUTIONS
 P. 8 APPELS À CANDIDATURES

**Du mardi 16 janvier au
 vendredi 9 février 2018 :
 Votons sur les rapports
 d'activité et financiers
 académiques et nationaux.**

**Congrès académique du
 SNES-FSU Académie de Nice :
 jeudi 22 et vendredi 23 février
 2018.
 La Londe-les-Maures (Var).**

Meilleurs voeux 2018



**N'oubliez pas
 votre cotisation
 syndicale
 2017-2018**

Édito

La stratégie de la diversion

L'arrivée de M. Blanquer au ministère de l'Éducation a été saluée par de nombreux observateurs-zélateurs comme celle d'un homme pragmatique ayant une bonne connaissance du système éducatif. Pour notre part, nous le connaissons, surtout, comme celui qui a mis en œuvre la suppression de 80 000 postes sous Sarkozy.

Le ministre n'a pas tardé à mettre ses pas dans ceux de ces prédécesseurs-ses : à chaque fois que surgit une difficulté, que se pose un problème, que s'exprime une revendication, il s'agit d'opposer un contre-feu, d'occuper l'espace.

Un mois après l'annonce du report de certaines mesures du PPCR, une étude de l'OCDE sur le « coût salarial d'un enseignant » nous « apprend » que les enseignants français sont mal payés ! Alors que notre voisin allemand consacre 3000 € en moyenne à ses enseignants du 2nd degré (11,5% du PIB), la France y consacre 2200 € (6,3% du PIB). Il aurait été gênant que cette information vienne contrecarrer les ânonnements du gouvernement sur la priorité à l'Éducation et surtout mette en relief les revendications du SNES-FSU sur la revalorisation nécessaire des professions 2nd degré. Le ministre a préféré se rendre à « rendez-vous de presse » auquel aucun contradicteur n'a été invité et annoncer comme seule revalorisation du pouvoir d'achat des enseignants une prime au mérite.

La poussée démographique au lycée, sous-financée nous le savons bien, a conduit à un accroissement important du nombre d'étudiants. Dans le même temps, les capacités d'accueil à l'université sous-financée sont insuffisantes. Cela a entraîné, en juillet 2017, des milliers de bacheliers sans affectation dans le supérieur et la désignation d'un coupable idéal : APB !

À la rentrée 2017, nouvelle annonce choc : la réforme du baccalauréat. Le 29 novembre, le ministre recevait le SNES-FSU pour un incroyable numéro d'équilibrisme : introduire le contrôle continu au baccalauréat tout en conservant le caractère national du diplôme, mettre en place un lycée modulaire tout en conservant la voie technologique, améliorer le lycée à moyens constants tout en supprimant des postes dans le second degré sans toucher au collège...

Poursuivant sa logique « à chaque mois une nouvelle annonce », le ministre promet, dès la rentrée 2018, l'interdiction des téléphones portables au collège sans en donner les modalités précises.

Après le retour de la dictée quotidienne, la mise en place du dispositif des « devoirs faits », le ministre aura ainsi enfoncé une nouvelle porte ouverte ! Pendant ce temps, les effectifs augmentent, le nombre d'adultes devant élèves diminue, de même que les postes ouverts au concours !

Nous avons affaire à un gouvernement de leurre permanent qui dissimule derrière de fausses annonces médiatiques des mesures politiques dangereuses et néfastes pour l'Éducation nationale.

**Alain Galan, secrétaire général du SNES-FSU.
 Nice, le 19 décembre 2017.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONGRÈS 2018

Le prochain congrès national du SNES-FSU aura lieu à Rennes fin mars 2018. Il aura pour tâche d'élaborer, à partir du travail des commissions et des débats en plénière, ce que seront les mandats de notre syndicat pour les trois années à venir.

Seront au cœur des débats les questions de formation et de qualification de la jeunesse, la démocratie dans les établissements, le statut et la carrière des personnels, le rôle et le financement des services publics, la protection sociale et le renforcement de notre syndicalisme.

Mais la tenue du congrès ne représente que la phase finale d'un processus amorcé bien en amont. Il sera précédé par notre congrès académique qui se déroulera les jeudi 22 et vendredi 23 février à La Londe-les-Maures.

Ouvert aux délégués de tous les établissements, il permettra de réunir des collègues divers afin de débattre des propositions contenues dans les pré-rapports, amender, ajouter des questions, désigner les délégués au congrès national. Les syndiqués, délégués des établissements, secrétaires de S1 auront eux-mêmes, en premier lieu, organisé des réunions dans leur établissement afin d'associer le maximum de collègues à la préparation du congrès.

Le SNES-FSU, c'est vous, c'est la majorité des collègues. Dans une période pleine d'interrogations et de probables évolutions, faisons en sorte que la parole collective, la parole de nos professions, soit la plus forte possible.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

À quoi ça sert ?

En nous syndiquant, nous décidons de nous regrouper pour défendre collectivement nos droits, nos professions, pour penser les évolutions du système éducatif.

En élisant des équipes de militant-e-s pour nous représenter, nous informer, organiser l'action, nous n'abandonnons pas pour autant un regard sur leur activité. Il est donc normal qu'un compte-rendu de cette activité soit fait et qu'il soit soumis au vote des adhérent-e-s : c'est la règle démocratique de notre syndicat.

Dans les pages qui suivent, on pourra donc lire différentes contributions qui témoignent de l'activité du SNES-FSU, de la trentaine de militant-e-s qui la prennent en charge. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire un compte-rendu exhaustif de deux ans d'activité mais d'en tracer les grandes lignes ou de relater les faits les plus marquants.

Ces rapports d'activité et financier, académiques et nationaux, seront

soumis au vote des syndiqué-e-s du 16 janvier au 9 février 2018. C'est une des spécificités du SNES-FSU.

Voter ?

Peuvent voter tous les syndiqué-e-s à jour de cotisation le jour du vote. La section académique et les sections départementales transmettront le matériel de vote (bulletin et enveloppes) aux sections d'établissement qui organiseront le vote.

Pour les retraité-e-s et les isolé-e-s, le matériel de vote sera transmis directement par courrier.

Nous souhaitons une large participation à cette consultation. Ce sera le signe d'une démocratie syndicale vivante.

Voter, c'est bien évidemment donner un avis mais c'est aussi s'interroger sur comment à l'avenir, mieux se grouper, encore plus nombreuses et nombreux, pour continuer de défendre et de promouvoir l'École et ses personnels.

COMPLÉMENT AU RAPPORT D'ACTIVITÉ RETRAITÉ-E-S

Les retraité-e-s ont appris au cours de leurs longues années d'activité, suivies de leurs années de retraite que les droits doivent être conquis, et que dès que conquis ils doivent être défendus avec la plus grande détermination contre les tentatives de les annuler.

Ils ont aussi appris que pour affaiblir leur capacité de mettre en place un monde de justice et de solidarité, la technique de la division est toujours à l'oeuvre. En ce moment plus que jamais.

Ils ne se sont laissés impressionnés ni par l'accusation d'être des «privilegiés» tentant ainsi de les culpabiliser et de les mettre en opposition avec les jeunes générations, ni par les doctes affirmations que les moyens financiers ne permettaient pas de répondre à leurs besoins (pas besoin d'insister sur les «panamas papers», les «paradise papers», ni sur le budget 2018...).

Ils ont donc organisé et participé, dans les cadres les plus unitaires possibles, à de nombreuses et diverses actions, quelquefois sur leurs propres revendications (dans la cadre de la FSU, d'intersyndicales, du groupe des neuf), d'autres fois auprès des actifs pour défendre l'intérêt de tous.

Parmi toutes les actions développées aux niveaux national, académique, départemental, citons-en quelques unes :

1- Pour défendre les justes revendications des retraité-e-s : sur le pouvoir d'achat (avec l'opposition au blocage des pensions depuis 4 ans,

l'augmentation de la CSG, la réduction des APL), sur l'aide à l'autonomie (contre les moyens insuffisants, un financement hors SS, la suppression des emplois aidés), sur la défense de la sécurité sociale : des journées d'action unitaires et de manifestation à Nice, Toulon et Draguignan en 2016 les 10 mars, 09 juin, 29 septembre et pour 2017, le 30 mars et le 28 septembre. En ce moment, ils s'adressent aux députés et sénateurs et au président au niveau national.

2 - Au côté des actifs : le 10 octobre dernier, toujours avec des manifestations à Nice, Toulon et Draguignan, défense des fonctionnaires et de la Fonction Publique. Pour 2017, contre la loi travail qui impacte toute la société, nombreuses journées unitaires.

3 - Dans le 06, aide financière à l'association Roya Citoyenne pour les migrants en détresse.

4 - Les élus retraité-e-s, dans les deux départements, ont animé les sections SNES-FSU, FSU, ont été impliqués dans la vie de la FGR, ont participé aux réunions départementales et régionales des CODERPA, et ont été présents dans les conseils syndicaux du SNES-FSU aux côtés des actifs. Ils ont aussi organisé des stages (protection sociale).

Nous savons que l'action n'est pas terminée et que nous devons continuer à nous mobiliser avec opiniâtreté.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DÉFENDRE ET DÉVELOPPER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ESPE de Nice : encore beaucoup à faire pour une formation de qualité !

La loi de refondation de l'école a créé les Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation. Dans l'Académie de Nice, les professeurs stagiaires, titulaires ou non d'un master 2, se trouvent dans l'obligation, en lieu et place de parcours adaptés auxquels ils ont droit de prétendre, de suivre l'intégralité des UE du Master MEEF et de passer toutes les évaluations et de repasser le CLES et le C2i2e. Ils doivent donc assumer une charge de travail très lourde entre la validation d'un M2 -avec les exigences des critères universitaires- des évaluations très lourdes en plus du mi-temps de cours.

Les militants en charge du secteur formation des maîtres sont présents à l'ESPE pour accompagner et renseigner les stagiaires. Ils organisent également un stage syndical jeunes collègues sur leur carrière (droits et devoirs, promotion...) et les modalités d'évaluation et de titularisation. De même des réunions « spéciales » stagiaires pour les mutations (inter et intra) ont lieu chaque année sur Nice et Toulon.

Collège sous tension

L'enquête menée par le SNES-FSU de Nice sur la mise en oeuvre de la réforme dans notre académie démontre à quel point elle a généré tensions dans les établissements et épuisement des collègues. Cette enquête indique également que la réforme, dans nombre d'établissements, n'a été mise en oeuvre que partiellement. La charge de travail a augmenté de façon exponentielle - changements de programmes dans les 4 niveaux la même année, création des EPI, évaluation du socle commun... Certains principaux ont tenté, au mépris de notre liberté pédagogique, d'imposer un type d'évaluation. Prenant appui sur un logiciel privé, mélangeant évaluation par compétence, code de couleurs, anciens éléments du LPC... les collègues se sont retrouvés face à un dilemme : suivre les prescriptions de leur supérieur hiérarchique ou remplir des bulletins clairs et compréhensibles ! Le SNES-FSU les a soutenus avec pour mot d'ordre la « résistance pédagogique » pour reprendre l'intitulé d'un stage de formation syndicale qui a fait le plein en novembre 2016. Les assouplissements, certes à moyens constants, décidés à la rentrée 2017, sont la conséquence des luttes menées par les collègues. Le combat syndical doit donc se poursuivre pour l'abrogation totale de cette réforme du collège et l'ouverture de discussions pour une autre réforme.

Lycée : quel bilan ?

Le lycée a été profondément transformé par les dernières réformes et les problèmes se sont accumulés : autonomie accrue des établissements, alourdissement des effectifs, mise en concurrence des établissements et des disciplines, émergence de hiérarchies intermédiaires et accumulation des nouvelles missions. Dans l'académie, les élus au CTA interviennent lors de la préparation de rentrée afin de permettre à tous les établissements de bénéficier d'une offre de formation large, variée et équilibrée. La section académique encourage les S1 des établissements, à s'emparer syndicalement de la question de la DHG pour lutter contre les conséquences directes des suppressions de postes. De nombreuses délégations ont été accompagnées auprès du DASEN. Certains établissements ont ainsi pu récupérer des heures pour fonctionner de manière non pas idéale, mais plus supportable. C'est cette articulation entre les S1, les S2 et le S3 qui permet de répondre aux situations concrètes et de construire une action syndicale cohérente. Enfin, face à un gouvernement qui instrumentalise les difficultés à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour « simplifier » le baccalauréat, le SNES-FSU rappelle que le baccalauréat doit rester le premier grade universitaire.

Orientation scolaire

La création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale a enfin permis l'alignement, du point de vue de la carrière indicielle, sur les autres corps (professeurs certifiés, CPE...) et l'accès à la Hors classe dont les ex-COPsy étaient les seuls à être privés.

Cette création d'un corps unique ancre les missions dans l'Éducation nationale. Il offre ainsi un appui contre les volontés de régionalisation et de dissolution dans le SPRO.

Dès le début 2015, dans notre académie, le SNES-FSU a mené le combat contre les fermetures de CIO dès les premières menaces de désengagement du Conseil départemental 06, et ce, dans les deux départements, tant au niveau national qu'au niveau académique. Malgré les nombreuses actions (rencontres avec des élus, audiences au rectorat, rassemblements de la profession avec le soutien des parents, conférences de presse...), que nous avons initiées ou soutenues, nous n'avons pu éviter la fermeture des CIO de Cagnes et La Valette. Par sa représentativité en CTA et sa parfaite connaissance des textes, la FSU a tout de même obtenu un CIO de plus que la carte cible et a ainsi sauvé le CIO de La Seyne. Nous avons pu également obtenir des conditions dérogatoires exceptionnelles sur les mesures de carte scolaire (conservation de l'ancienneté). Des combats sont encore à mener et la FSU continuera à accompagner les personnels dans ces combats avec l'opiniâtreté dont elle a toujours fait preuve.

Formation continue des adultes

La formation tout au long de la vie est un enjeu qui n'a jamais été aussi important et d'actualité avec les différentes réformes en cours (accès aux études supérieures, formation professionnelle et apprentissage). Le SNES-FSU et la FSU, durant ces deux dernières années, n'ont cessé de défendre cette position lors de la mise en oeuvre de la réforme de la formation continue.

Durant ce mandat syndical, la section académique du SNES-FSU a défendu l'intérêt des personnels et du service public d'éducation lors de la mise en oeuvre de la nouvelle réforme. Cela a abouti dans notre académie à la mise en place de deux GRETA généralistes et d'un spécialisé en tourisme-hôtellerie au lieu des 6 existants, sans licenciement, ni traitement différencié des personnels. Nous avons exigé que le traitement des personnels soit harmonisé entre les différentes entités et que la diminution du nombre de structures ne soit pas un prétexte au licenciement de collègues, en particulier administratifs. Nous continuons à rester vigilants pour que l'activité des GRETA se développe malgré une vision très marchande de l'exécutif de la région PACA, écartant notamment les personnes les plus en difficulté de la formation tout au long de la vie.

Région

Déconcentration et décentralisation des dernières années ont renforcé le rôle des régions, le SNES-FSU et la FSU ont su investir ce nouvel échelon hiérarchique. Si pour l'heure, la région académique ne joue pas de rôle dans la gestion des personnels, ce n'est pas le cas pour la carte des formations qui est directement ou non soumise aux décisions de l'exécutif régional. Le SNES-FSU, avec la FSU régionale, a obtenu la réunion d'un groupe de travail inter-académique avec le recteur de région sur la carte des formations (initiale, professionnelle et post-bac) afin de peser sur les décisions du président de région et d'harmoniser les ouvertures de formation entre les deux académies de notre région académique. Le SNES-FSU s'est aussi pleinement investi dans la préparation du nouveau contrat de plan concernant la formation professionnelle, en participant notamment à un séminaire régional interne à la fédération.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

FAIRE LA PROMOTION DE NOS MÉTIERS ET DE NOS CARRIÈRES

Certifiés-agrégés

Les militant-e-s SNES-FSU ont veillé au respect des droits fondamentaux des collègues, fonctionnaires d'État : le droit à mobilité (mouvements inter et intra-académiques), évolution de la carrière (CAP de promotion d'échelon, de grade) et évaluation. L'action des commissaires paritaires du SNES-FSU dans les CAPA et FPMA, garantit à tous un traitement équitable. On peut ainsi se féliciter de pouvoir garantir à tous les certifiés au 11^{ème} échelon une promotion à la hors-classe (hors avis défavorables) et à plus de 80 % des agrégés avant leur départ en retraite. La réforme du Lycée, qui n'a jamais été évaluée, et celle du collège ont entraîné des relations hiérarchiques tendues dans les établissements que les élu-e-s du SNES-FSU ont dénoncé, à l'occasion des CAPA de révision de note administrative, et ont obtenu, souvent avec succès, des arbitrages favorables du recteur. Enfin, pour l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, procédure sans barème, les élus du SNES-FSU, par leur travail et leurs interventions, permettent de lutter contre l'arbitraire en toute transparence.

CPE : Aux côtés des collègues et pour la défense des droits

Forts de leur représentativité toujours aussi importante en CAPA, les commissaires paritaires ont suivi avec rigueur les demandes de mutations, corrigé les erreurs de l'administration et ont permis à plusieurs collègues de muter ou d'améliorer leur rang de vœu. Grâce à nos interventions, de nouveaux supports pour stagiaires ont pu être offerts. Il n'en demeure pas moins que le nombre de postes de CPE reste insuffisant dans l'académie !

Grâce à l'action du SNES-FSU, une nouvelle circulaire (août 2015) reconnaît le CPE en tant que véritable concepteur de son activité et clarifie également le temps de travail (35h hebdomadaires). Nous évoquerons les modalités d'application de cette circulaire lors de l'audience que nous avons demandée. Nous en profiterons également pour demander que soit diversifiée l'offre de formation continue. Et nous évoquerons de nouveau la difficulté d'exercer en poste fixe sur deux établissements. Conseils et soutien aux collègues (lors de conflits avec le chef d'établissement par ex...), suivis individuels et gestion administrative de la carrière, mutations : nos actions ont été nombreuses et variées.

AED

La suppression des emplois aidés a renvoyé ces personnels, privés d'emplois, à la case Pôle Emploi. Cela a eu pour conséquences de désorganiser les vies scolaires et de dégrader les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Nous avons organisé un rassemblement devant le rectorat de Nice pour dénoncer ce coup de force. De nombreux élèves en situation de handicap attendent toujours leur accompagnant-e. Le S3 de Nice a, par son action, réussi à limiter le temps d'attente scandaleux du paiement de nos collègues, dans le Var. Le SNES-FSU a aussi réussi à ce que chaque AED prétendant au Supplément Familial de Traitement (SFT) soit payé, et ce, avec effet rétroactif. Par ailleurs, nous continuons de nous battre afin que les AED exerçant en Éducation Prioritaire puisse bénéficier de la prime REP/REP+. Au dernier CTA de novembre 2017, des projets d'évolution de carrière des AESH ont été présentés mais sans aucune concertation : l'administration va devoir revoir sa copie en concertation avec les organisations représentatives et en particulier avec la FSU majoritaire. Nous avons également organisé une formation syndicale qui a permis d'apporter des réponses à des personnels en contrats précaires, souvent démunis face à leur hiérarchie.

Non-titulaires

Dans l'académie de Nice, plus de 800 collègues non titulaires exercent des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Avec le décret du 29 août 2016, tous les CDD et CDI vont ainsi voir reconnaître leur ancienneté professionnelle et bénéficier d'une grille de rémunération avec plusieurs échelons ! Le SNES-FSU de Nice a obtenu que les passages du 1^{er} au 2^{ème} échelon et du 2^{ème} au 3^{ème} se fassent sur deux ans au lieu de trois. Dès cette année, 300 collègues en CDD ont pu bénéficier de changements de niveaux, ainsi

que 108 collègues en CDI. Les non-titulaires peuvent suivre une véritable « formation d'adaptation » à l'emploi et avoir un tuteur. Ils ne seront plus recrutés via un régime de vacances puisque le décret 2016-1171 l'abroge officiellement. En CCP, les élus du SNES-FSU, majoritaires, défendent leurs collègues sur les promotions, les congés formations et sur les avis défavorables. Enfin, chaque année nous organisons un stage de formation syndicale sur leurs droits mais aussi pour les aider à devenir enfin titulaires.

Professeur-e-s documentalistes : des avancées à concrétiser !

Le SNES-FSU a initié la mobilisation des collègues : audiences, rassemblement, publications, pétitions se sont ainsi succédés, poussant le Ministère à ouvrir des discussions sur la circulaire de missions des professeur-e-s documentalistes. Le texte répond, en partie, aux attentes de la profession mais contient des formulations qui pourraient être interprétées abusivement. Pour l'éviter, la section académique a publié son analyse de la circulaire – voir notre site et la publication spéciale « professeur-e-s documentalistes » du 28/09/17. Le SNES-FSU de Nice a aussi mis à disposition des outils pour faire valoir le décompte des heures d'enseignement (diaporama analysant les textes réglementaires, modèle de lettre pour le chef d'établissement). Et il a appelé à ce que les sections d'établissement soient solidaires des professeur-e-s documentalistes en les accompagnant, si besoin est, lors d'une entrevue avec le chef d'établissement sur ce sujet. Enfin, grâce à la permanence tenue à la section académique, nous avons assuré un suivi personnalisé des collègues, sur des questions de carrière ou de relations avec le chef d'établissement.

TZR

Le SNES-FSU de Nice aide les collègues TZR à se repérer dans les méandres de l'administration (affectation, indemnités, droits et obligations). Un stage de formation syndicale est organisé chaque année afin d'apporter un maximum d'informations et de réfléchir collectivement. La fonction de TZR étant de moins en moins attractive (suppression des bonifications pour la phase inter-académique du mouvement, élargissement des zones, service à cheval sur plusieurs établissements, indemnités insuffisantes...), des entrants dans l'académie se voient être affectés sans être volontaires pour ce type de poste. Lors des GT mutations, outre un certain nombre de corrections de barème des collègues, les élus SNES-FSU, font en sorte que les préférences des collègues soient respectées en fonction de leur barème et procèdent à des améliorations des projets : affectations plus conformes aux préférences, plus conformes aux barèmes, modification des affectations sur 2 établissements quand 18H apparaissaient dans un seul, suppressions des jumelages impraticables, refus systématique des affectations sur 3 établissements, etc. De par ses interventions, le SNES-FSU fait respecter les droits des TZR et améliore leurs conditions d'exercice.

Formation continue : Reprendre la main sur nos métiers

Les élus en CTA, persuadés que la formation des enseignants fait pleinement partie de la vie syndicale et constitue la source même du métier, analysent en détails, chaque année, le Plan Académique de Formation (PAF). En amont, ils consultent des collègues de chaque discipline et font remonter critiques, remarques, propositions lors du CTA consacré à la formation continue. Le SNES-FSU défend un PAF équilibré entre les demandes des différentes professions et les besoins de l'institution. Les stages à public désigné ne doivent pas se faire au détriment des autres offres de formations. Or ces dernières années, le PAF se contente d'accompagner les réformes et ne répond pas aux attentes de la profession. Il paraît donc indispensable à la section académique du SNES-FSU de Nice de se faire le relai des collègues auprès de l'administration pour leur permettre d'être entendus. Il ne doit pas être question d'économie en matière de formation ! Malgré la pauvreté de l'offre, nous continuons à inciter les collègues à user de leur droit à la formation en utilisant les 6 jours de formation auxquels chacun peut prétendre. Nous sommes intervenus, chaque fois que nécessaire, pour que ce droit soit respecté.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

FAIRE LA PROMOTION DE NOS MÉTIERS ET DE NOS CARRIÈRES

Mutations

Demander sa mutation, c'est la traduction de notre droit de fonctionnaire d'État à la mobilité. Durant le mandat qui vient de s'écouler, l'investissement militant aura permis de veiller à la transparence et à l'équité des opérations face aux représentants de l'État. Le SNES-FSU académique discute les termes de la circulaire rectorale et obtient des infléchissements significatifs (droits des TZR, situations familiales, collègues en établissement prioritaire).

Les élus travaillent à l'amélioration des résultats des projets d'affectation de l'administration. De même, par la mobilisation de ses équipes militantes, dont la compétence, la disponibilité, l'écoute sont reconnues, le SNES-FSU déploie une activité considérable au service des collègues : réunions, permanences, gestion du courrier électronique, informations et accompagnement dans les recours, etc. Le SNES-FSU a ainsi mis tout en œuvre pour assurer toujours plus d'équité et de transparence dans les opérations de mutations, inter, intra-académique et lors de la phase d'ajustement.

UN SYNDICAT AU SERVICE DE LA PROFESSION

La formation syndicale :

un outil pour défendre métier et disciplines

La formation syndicale est un outil primordial pour répondre à toutes les attaques contre notre métier et permettre aux collègues de rester les véritables concepteurs du métier tels qu'ils le conçoivent. Dans notre Académie, les militants des établissements ont ainsi pu suivre des stages leur permettant de réagir aux grands rendez-vous de l'année scolaire (examen du budget et préparation de la rentrée). Des stages catégoriels, sur le métier et la protection sociale ont été organisés. La section académique a également proposé des stages disciplinaires permettant une véritable réflexion sur les pratiques pédagogiques, les contenus et l'organisation des enseignements. Enfin, face aux nouvelles attaques qui touchent le métier, nous avons organisé une formation sur les méthodes new managériales, pour mieux y faire face et les combattre. Au final, l'offre de formation s'est voulue large et variée, touchant tous les domaines. La section académique a continué, par ailleurs, de relayer les stages nationaux du SNES FSU et les stages fédéraux.

Sections départementales

Nos sections départementales (S2) sont chargées, en collaboration avec la section académique (S3), du suivi des établissements : tension avec le chef d'établissement, problèmes de violence, manque de moyens... Elles accompagnent les délégations d'établissements auprès des DSDEN, soutiennent les actions des établissements, participent aux heures d'information syndicale, les militants des S2 sont présents au côté des collègues. Les S2 collectent des informations grâce au travail des représentants d'établissements (S1), établissent des comparaisons et des analyses, échangent avec le S3, mettent en place des actions, réfléchissent à des revendications collectives à porter au CTSD et au CDEN à l'échelon départemental, ou encore au CTA et au CAEN pour l'échelon académique voire régional. Nous veillons particulièrement à l'équité des dotations des DGH ou ajustements entre les différents établissements du Var et des Alpes-Maritimes, en fournissant aux S1 toutes les données pour que l'information circule et que les S1 puissent nous faire part de leurs remarques ou besoins.

Ces liens permettent une réactivité importante et une transparence puisque chaque établissement connaît la situation de l'ensemble des EPLE du département. Par exemple, dans le Var, grâce aux remontées des TRMD par les S1, les membres du S2 ont réussi lors du CTSD de mars 2017 à annuler 4 suppressions de postes et à obtenir la création de 7 postes pour la rentrée 2017. Ces 11 postes ont amélioré le mouvement intra 2017.

Les deux S2 organisent chaque année des stages syndicaux, «militariser dans un établissement», «conditions d'exercice et droits pour les AVSH/CUI», ce dernier en collaboration avec le Snuipp-FSU. Les S2 participent au travail de la FSU. Par le biais des Conseils départementaux de l'Éducation nationale (CDEN) les S2 interpellent les représentants des Conseils Départementaux sur les problèmes de constructions et rénovations des collèges.

Élections professionnelles du 28 novembre 2017 des Psychologues de l'Éducation nationale : un bilan satisfaisant

Les psychologues de l'Éducation nationale ont très majoritairement voté pour notre liste SNES-SNUipp-FSU. Merci à tous ceux qui nous ont renouvelé leur confiance.

Sur 211 électeurs, 138 ont voté, soit une participation de 65,88% et compte tenu des modalités de vote, on peut considérer ce taux satisfaisant même s'il est inférieur à celui de 2014. Le SNES-SNUipp-FSU obtiennent 57,35% des voix (3 sièges sur 4), loin derrière le SE-UNSA 22,05 % (1 siège). Le SGEN-CFDT avec 16,91 % n'a plus de siège et FO avec 5 voix (3,67%) n'obtient aucun siège. Nous aurons donc 3 représentants du SNES-FSU et 3 du SNUIPP-FSU.

CHSCT

Ce comité a pour fonction de réfléchir à tous les éléments qui peuvent gêner la santé et la sécurité des collègues pendant leur travail. Ces réflexions peuvent toucher à la fois les conditions physiques de ce travail, mais aussi les problèmes de relation entraînant des violences internes ou externes à l'établissement (relation chef de service / collègues ou entre collègues, avec des intrusions extérieures...). La prévention des risques professionnels et les propositions pour les faire diminuer sont un axe majeur de travail.

La FSU, majoritaire dans les trois CHSCT, occupe le poste de secrétaire des CHSCT départementaux et académique.

Les collègues saisissent le CHSCT pour des problèmes liés aux locaux (vétusté, problèmes thermiques et sonores...), violences et incivilités au travail, problèmes de relation avec le chef d'établissement, la «pression» de l'administration... Les CHSCTD (départementaux) et CHSCTA (académique) décident de la visite de 3 établissements par an dans chaque structure ; le collège Vernier à Nice et le lycée de la Montagne sont prévus pour 2018. Les préconisations établies après les visites sont transmises au chef d'établissement pour qu'elles soient connues de tous les personnels et mises en œuvre avec l'aide des collectivités concernées. Nous avons un suivi qui doit nous permettre de suivre l'efficacité des mesures prises.

Action sociale

Le SNES-FSU a pris toute sa place aux côtés de la FSU dans l'animation de la C.A.A.S (Commission Académique de l'Action Sociale). En cette fin d'année 2017, il est satisfaisant de constater de réelles avancées sur l'ensemble des points constituant notre feuille de route depuis 2013.

La mise en place, entre autres, d'une ASIA «CESU-Garde d'enfants» est devenue une réalité et rencontre un succès grandissant. Les crédits alloués tendent chaque année à être intégralement utilisés.

Et surtout, le budget alloué par le ministère pour l'Action sociale dans l'Académie de Nice a substantiellement augmenté. Il est passé de 592 885 € en 2013 à 707 397 € en 2017, soit une augmentation de 19,1 %.

Pour autant, beaucoup reste à faire, avec toujours les mêmes principes que nous souhaitons mettre en avant. Première priorité, contraindre l'employeur à augmenter les budgets qui sont consacrés à l'Action Sociale malgré la rigueur budgétaire, cette nouvelle «religiosité» politique, pour qu'ils puissent rapidement atteindre 3 % de la masse salariale de l'Éducation nationale. Ainsi, faut-il le rappeler, dans l'EN, le budget annuel «Action Sociale» par agent est de 28 € quand au ministère des Finances il atteint 623 € !

Deuxième priorité, se pencher sur la problématique du logement, un des postes de dépense des plus contraignants dans notre académie. Un vaste et passionnant chantier nous attend sur cette question !

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT FINANCIER

	2015/2016		2016/2017	
Recettes				
Cotisations	424 983,55		428 038,43	
Remboursement TVA	647,00		1 983,00	
Fond mut / Aide S4	3 712,48		0,00	
Participation SNEP et FSU	1 729,79		En attente	
Revenus financiers	1 970,50		1 525,16	
Prudhomme/stages	7 798,79		7 698,97	
Total	440 842,11		439 245,56	
Dépenses				
Local		20 021,50		18 818,69
Eau-Electricité	6 042,52		4 978,00	
Tvx / Entret / Réparat	3 306,08		4 451,25	
Impôts	3 911,40		3 942,40	
Télesurveillance	1 774,00		1 820,63	
Matériel informatique	2 943,05		1 517,09	
Local 83 (charges, impôts, ...)	2 044,45		2 109,32	
Bulletins / Circulaires		17 766,59		16 789,10
Transfert cotisations (S4)		270 998,00		272 344,84
Dont versements S2	2 000,00		2 000,00	
Fonctionnement S3		65 004,33		52 027,73
Assurances (local + militants)	1 164,00		1 192,00	
Frais réception	140,44		164,90	
Frais militants S3	22 285,06		21 336,36	
Frais stages	2 068,05		4 629,63	
Congrès FSU	455,50		0,00	
Congrès académique	4 115,59		1 791,31	
Congrès national	1 935,77		0,00	
Actions (manifs, solida...)	5 189,37		872,09	
Elections pro	0,00		0,00	
Reproduction	4 165,60		7 615,69	
Affranchissement	5 928,12		3 115,20	
Téléphone	5 073,96		5 326,14	
Documentation	775,50		824,50	
Fournitures / matériel bureau	5 808,54		2 398,80	
Divers	3 587,81		495,08	
Services bancaires	2 311,02		2 266,03	
TVA		927,08		211,00
Salariées		57 178,38		60 982,38
Salaires	27 235,59		29 397,70	
Cotisations sociales employeur	29 942,79		31 584,68	
Total	431 895,88		421 173,74	
Solde	8 946,23		18 071,82	

Une situation financière saine.

Ces trois dernières années, la situation financière du S3 Nice est restée satisfaisante, voir très satisfaisante. Les coûts fixes sont maîtrisés. Nos salariés peuvent bénéficier d'une progression salariale à même de reconnaître leur investissement remarquable. Une réelle épargne se constitue qui permettra la rénovation du local par tranche (électricité en 2018).

Pour autant, cette situation financière n'est pas réellement pérenne : avec 89 adhérents en moins, nous serions en déficit. À nous toutes et tous, militant-e-s et adhérent-e-s, d'en prendre conscience et d'agir en conséquence.



SYNDICALISATION

C'est une relative stabilité qui a caractérisé ces deux dernières années. Le nombre d'adhérents, passé de 2133 fin 2015 à 2153 fin 2017, a augmenté de 0,9 %. Ce n'est pas suffisant pour atteindre le nombre d'adhérents présents à chaque début d'année mais c'est une première depuis plus de 4 ans. Inversement, on a assisté à un recul au niveau national.

Le point fort de l'académie (l'adhésion massive des stagiaires) est toujours contrebalancé par un nombre de collègues non à jour important.

Les données disponibles en ce début d'année 2017-2018 dessinent une tendance similaire.

Poursuivons le travail militant !

Année scolaire	Potentiel de rentrée	Adhérents fin d'année	Différence	Non à jour	Nouveaux adhérents
2015/2016	2160	2151	-9	451	448
2016/2017	2166	2153	-13	469	462

CONTRIBUTIONS AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONTRIBUTION UNITÉ & ACTION.

Pour un syndicalisme au cœur de nos professions et unitaire

Unité & Action est le courant majoritaire de notre syndicat. Dans notre académie, les élu-e-s U & A portent la responsabilité du secrétariat académique et des secrétariats départementaux. C'est là où se mettent en œuvre les choix stratégiques de l'action du SNES-FSU décidés démocratiquement par les syndiqués à l'occasion des congrès et des conseils syndicaux. L'animation quotidienne des sections départementales et académique, à laquelle participe un militant de l'École Émancipée, et l'implication efficace des militant-e-s dans les commissions paritaires et les comités techniques s'inscrivent dans la continuité de ces choix.

Les militant-e-s U & A s'appuient sur les conditions d'exercice réelles de nos métiers pour mener la réflexion avec nos collègues et construire nos revendications, dans le souci de rassembler les personnels.

Nos revendications sont porteuses de véritables alternatives pour rompre avec toutes les politiques d'austérité, si préjudiciables à la protection sociale et aux services publics. La dégradation de nos conditions de travail et de rémunération, avec pour corollaire la crise du recrutement, en est une des conséquences.

Nous continuerons à lutter pour une politique éducative ambitieuse, porteuse de progrès social et pour une école laïque permettant la réussite de tous les élèves.

Le syndicalisme traverse une crise profonde. Tandis que certaines organisations syndicales se revendiquent réformistes, d'autres sont qua-

lifiées de protestataires. Les militant-e-s U & A, dans le SNES-FSU et dans la FSU, profondément unitaires et attaché-e-s à un syndicalisme de transformation sociale, ne peuvent se résoudre à ce dualisme et continuent à œuvrer pour l'unité syndicale la plus large possible car la division fait le jeu de ceux qui mettent en œuvre les politiques libérales.

Face aux attaques que subissent les salariés, les fonctionnaires, les personnels de l'Éducation nationale, les retraités et la jeunesse (loi travail, gel du point d'indice, jour de carence, augmentation de la CSG, suppressions de postes dans le second degré, réforme du collège et désormais du lycée et du baccalauréat, sélection à l'entrée de l'université), le mouvement syndical peine à organiser la riposte mettant bien souvent en avant ce qui le divise.

À l'initiative de la mobilisation des fonctionnaires dans la grève et les manifestations, le 10 octobre 2017, le SNES-FSU et la FSU ont privilégié l'unité des organisations syndicales en recherchant ce qui les rassemble. Les personnels, sensibles à l'unité, se sont engagés dans la réussite de cette journée d'action. Le SNES-FSU et la FSU souhaitent des suites et travaillent à ce qu'elles soient unitaires.

Pour un syndicalisme offensif, majoritaire et force de propositions, qui allie action et revendications, Unité & Action vous appelle à voter POUR les rapports d'activité et POUR les rapports financiers académiques et nationaux.

CONTRIBUTION ÉCOLE ÉMANCIPÉE.

Contribution École Émancipée au Rapport d'Activité

Depuis le dernier congrès, on ne peut pas dire que le SNES-FSU ait été beaucoup dans l'action. La réforme du collège est finalement passée et la bataille pour une juste et conséquente revalorisation de nos salaires a été reléguée aux calendes grecques, notre syndicat ayant jugé préférable de faire la promotion du PPCR qui va faire gagner un (tout petit) peu aux collègues et encore le nouveau gouvernement étant tenté d'en annuler une partie. Le résultat est que nous ne nous sommes pas vraiment pas battu-es pour une revalorisation de ce point d'indice (et que d'ailleurs Macron a bloqué pour la septième fois en huit ans).

Sur la réforme du lycée il y a une véritable bataille de société à mener avec, sans le dire, la remise en cause du Bac comme premier grade universitaire et la mise en place officielle de la sélection à l'entrée à l'université mais pour l'instant la di-

rection UA du SNES se contente d'une pétition (<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=38>) ! Le gouvernement tremble !

Enfin, s'il est vrai que le SNES-FSU a contribué à la réussite de la journée de grève Fonction Publique du 10 octobre dernier, il n'y a pas eu de suite. Surtout, on n'a pas senti une volonté de faire l'unité des salarié-es, public-privé, dans une vraie convergence des luttes, seule à même de faire reculer un gouvernement qui a engagé une véritable « blitzkrieg » contre les acquis sociaux.

L'École Émancipée appelle à voter Contre le Rapport d'Activité Académique.

APPELS À CANDIDATURES

APPEL À CANDIDATURE UNITÉ ET ACTION

REJOINDRE UNITÉ ET ACTION POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF ET DÉTERMINÉ

Engagés résolument dans les discussions liées au PPCR, les militants et les militantes U & A, tendance majoritaire qui dirige le SNES-FSU au plan national et académique, n'ont eu de cesse de porter la revalorisation de nos métiers et de nos carrières. Si les décisions prises in fine par l'ancien gouvernement ne sont pas la panacée, elles vont dans le bon sens : revalorisation des débuts de carrière, perspectives pour la fin de carrière (classe exceptionnelle), carrière parcourue en deux grades pour toutes et tous. Bien entendu, ces mesures ne compensent pas les pertes subies et le SNES-FSU continuera de mettre la question salariale au cœur de son action syndicale. Il y a urgence à rendre nos professions attractives pour, notamment, endiguer la crise de recrutement.

Dans la lignée des recettes libérales, et bien qu'il s'en défende, ce gouvernement met en œuvre l'austérité pour les services publics et ses personnels. Dans l'Éducation, alors que la poussée démographique se poursuit, les suppressions de postes sont de retour : 2600 postes de stagiaires à la rentrée 2018. Incapable de financer les besoins de l'enseignement supérieur, il projette une sélection à peine déguisée à l'entrée de l'université et une réforme du bac et du lycée.

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit être fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. C'est la condition indispensable pour que cet examen et ce diplôme aient la même valeur sur tout le territoire et pour qu'il puisse demeurer le premier grade universitaire. Cela nécessite que les épreuves de l'examen soient nombreuses, et permettent de vérifier l'acquisition de connaissances et de compétences dans des champs très divers de la connaissance.

Pour la rentrée 2017, le ministre a décidé des assouplissements à moyens constants de la réforme du collège. Ils sont le résultat de la mobilisation des collègues. Mais le compte n'y est pas. Le combat syndical doit donc se poursuivre pour l'abrogation totale de cette réforme et l'ouverture de discussions pour une autre réforme.

Si vous voulez continuer à rassembler les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation et les retraités dans un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire et force de proposition au sein d'une Fédération qui porte les valeurs et la défense des services publics et de la protection sociale, rejoignez nos listes Unité & Action.

Contacts : Coline Rozerot, Dominique Queyroulet, Jean-Paul Clot, Alain Galan ueta@nice.snes.edu

APPEL À CANDIDATURE ÉÉ ACADÉMIE DE NICE

Pour un syndicalisme de lutte face au libéralisme triomphant

L'École Émancipée aspire à la convergence des luttes, et l'unité interprofessionnelle. Il faut lutter pour nos salaires : il faut débloquent le point d'indice et augmenter immédiatement tous les salaires de 300 euros pour commencer à rattrapper le pouvoir d'achat perdu. Mais il faut aussi développer des luttes interprofessionnelles, dans l'unité, pour une vraie convergence public-privé.

L'École Émancipée pense qu'il faut combattre la politique d'austérité de Macron qui ne fait que prendre la suite de celle de Hollande et Valls. L'École Émancipée condamne aussi la dérive sécuritaire de notre société avec notamment l'introduction de l'État d'urgence dans la loi qui fait d'un état d'exception, un état permanent. Dans notre académie cet état

d'urgence sert aussi et surtout pour la chasse aux migrant-es qui depuis deux ans a fait plus de 20 mort-es : arrêt des contrôles au faciès !

L'École Émancipée appelle aussi à une lutte sans merci contre les projets de réforme du Bac qui vont dans le sens de la régression sociale et de la reproduction des élites.

L'École Émancipée défend aussi la rotation des mandats la présence des femmes en construisant un syndicalisme mixte.

Pour une orientation syndicale combattive face au libéralisme économique et aux politiques de destruction du service public d'Éducation une orientation syndicale qui s'appuie davantage sur les luttes rejoignez les listes de École Émancipée et sans tendance.

oliviersillam@gmail.com

APPEL À CANDIDATURES POUR UNE LISTE ÉMANCIPATION

Pour combattre une politique au service du capitalisme, pour une alternative syndicale !

Le gouvernement mène une politique au service du patronat, une politique de casse des droits des salarié-e-s et des statuts, d'atteintes aux libertés... il menace maintenant l'avenir des jeunes et les conditions de travail des personnels avec ses projets sur la sélection à l'université, le bac et la contre-réforme du lycée !

Combattre la politique du pouvoir

Notre syndicat doit porter des revendications urgentes pour mettre en échec cette politique :

- agir pour le retrait des graves contre-réformes qu'il projette sur le lycée et l'université; ces régressions ne sont pas négociables !
- combattre la politique du pouvoir dans l'Éducation Nationale et la Fonction Publique : elle vise à généraliser la flexibilité et les méthodes manageriales (journée de carence), tandis que les salaires sont gelés... en y opposant la mobilisation pour faire enfin aboutir les revendications : arrêt de la précarité (titularisation de tous/toutes les non-titulaires, et dans l'immédiat réemploi de tous les contrats aidés), arrêt du blocage des salaires, des déréglementations, amélioration des conditions d'encadrement en personnels de toutes catégories (Vies scolaire, enseignant-e-s, administratifs, agents...).
- défendre les libertés : contre l'extension des pouvoirs liberticides donnés à

l'exécutif, contre la xénophobie d'État et la reprise des idées de l'extrême droite...

Telles sont les priorités que nous proposons.

Pour un changement d'école et de société

L'école publique a subi de fortes dégradations ces dernières années. Elles engendrent inégalités scolaires et sociales, souffrance au travail... il faut rompre avec cette dérive :

- en défendant la laïcité et le droit à l'éducation pour tous/toutes les jeunes
- en agissant pour une école publique plus égalitaire et démocratique, notamment par l'abrogation des contre-réformes de ces dernières années.
- en articulant nos luttes avec la perspective d'une autre société, d'une rupture avec le capitalisme.

Nous proposons de porter cette perspective avec tous ceux et toutes celles qui y seraient prêt-e-s.

Rejoignez notre liste pour un syndicalisme de lutte !

Pour tout contact : **er@emancipation.fr**

Nous ne pouvons présenter ici toutes nos propositions, mais vous pouvez trouver plus d'informations sur www.emancipation.fr